

armée efficace et à la hauteur de sa tâche. Il faut garder les chances d'avancement; il faut maintenir la concurrence. Autrement, l'efficacité des forces armées du Canada diminuera, au lieu de s'améliorer dans le sens que l'entendait l'hon. George Pearkes lorsqu'il a mis l'appareil en marche.

M. Brand: J'aimerais faire quelques observations, monsieur le président, surtout au sujet du moral dans les services armés. Mes observations ne se fondent pas sur des renseignements reçus de divers adjoints. Je veux parler au nom de membres des forces armées qui m'ont rencontré personnellement pour me faire part de leur inquiétude sur la façon dont les choses se passent à l'heure actuelle dans les forces armées. Ils m'ont eux-mêmes présenté des arguments qui me sont apparus comme des solutions à ces problèmes. Je pourrais peut-être me permettre de les signaler au ministre.

Tout d'abord, j'aimerais parler des pilotes d'avions à réaction dans l'Aviation royale du Canada. J'ai inscrit au *Feuilleton* une question, n° 419, se lisant comme il suit:

Combien de pilotes d'avions à réaction de l'ARC, âgés de moins de 28 ans, ont volontairement pris leur retraite de l'ARC au cours de chacune des années suivantes...

On a mentionné les années de 1957 à 1965, chose fort intéressante. Vous remarquerez qu'en 1957, seulement 4 ont pris leur retraite, et au cours des années suivantes, 3, 1, 8, 7, 6 et 8. Puis en 1964, 26 ont pris leur retraite. Il s'agissait de membres très spécialisés de l'ARC qui prirent leur retraite volontairement. Ils étaient jeunes, tous moins de 28 ans. En 1965, 27 prirent leur retraite volontairement. Et pourquoi? Parce que pour obtenir un emploi dans l'aviation civile aux États-Unis, ce que la plupart d'entre eux ont fait, il faut avoir moins de 28 ans.

Je me suis entretenu avec bon nombre de ces pilotes et leur ai demandé pourquoi ils quittaient l'ARC. Ils m'ont tous dit d'abord qu'ils aimaient l'ARC, qu'il faisait bon y vivre. Par contre, ils s'inquiétaient de la durée de leur emploi. Plusieurs avaient dû prendre leur retraite sur les ordres du ministre, si j'ai bien compris. Ces pilotes se demandaient s'ils pourraient être nommés à titre permanent. Ils n'ont jamais reçu de réponse affirmative. Ils ignoraient s'ils seraient encore pilotes une fois rendus dans la trentaine.

[L'hon. M. Dinsdale.]

S'ils étaient congédiés de l'aviation lorsqu'ils sont dans la trentaine, qu'est-ce qui arriverait? Ils reviendraient dans la vie civile sans pouvoir trouver un emploi pour lequel ils auraient la compétence voulue. Ils seraient trop âgés pour être pilote dans les grandes compagnies d'aviation, à moins d'avoir des qualités exceptionnelles. Le pilote ordinaire est trop vieux pour un travail de ce genre. Il a reçu un entraînement très poussé qui coûte, si j'ai bien compris le ministre, entre \$200,000 et \$250,000. Si nous devons voir partir aux États-Unis 26 pilotes ayant chacun reçu un entraînement à ce prix-là, nous avons alors cédé 7.5 millions ou plus aux États-Unis.

Lorsque j'ai entendu dire qu'ils ne possédaient pas une formation qui pourrait leur être utile dans la vie civile, j'ai demandé à ces pilotes quel était, d'après eux, le remède à cet état de choses. Ils ont proposé ce que je crois être une excellente solution. Ils ont recommandé que leur formation soit rattachée à un cours d'étude universitaire, car c'est certainement un travail de ce genre qui se fait dans le domaine du génie de l'aéronautique et, tandis qu'ils recevraient leur entraînement dans l'aviation, ils pourraient obtenir un diplôme d'une université affiliée.

Puis, si ces hommes se retiraient encore jeunes de l'ARC, ils auraient un diplôme qui leur donnerait accès à certains emplois. Il y a ici un précédent dans le cas des collègues des forces armées qui décernent des diplômes en génie et que sais-je encore. Je trouve que l'idée a de la valeur, monsieur le ministre, et j'aimerais que vous la preniez en considération, que vous en discutiez surtout avec les hommes qui songent à quitter le service. Peut-être de tels entretiens se révéleraient-ils des plus utiles.

Lorsque j'ai entendu le ministre associé parler du nombre accru de départs volontaires des forces armées en ces quelques dernières années, départs qu'il attribue aux occasions grandissantes d'emploi au pays, j'ai commencé à me demander si ce n'était pas là le genre de déclaration qu'on pourrait entendre à la veille d'élections. Il me semble que, à ce propos, on pourrait riposter que leur formation particulière empêche les personnes en cause d'obtenir de l'emploi dans la vie civile.

Le ministre associé nous a dit aujourd'hui que les offres de nouveaux emplois se multiplient. J'ai demandé à d'anciens membres de la marine et de l'armée pourquoi ils avaient